



Décompte cp et rtt durant préavis

Par **Gigi24**, le **17/07/2010 à 14:37**

Bonsoir, rnCadre en cours de licenciement avec transaction je vais commencer mon préavis de 3 mois à partir du 21/07. rnHors durant cette période je vais prendre 3 semaines de CP. rnMes questions ? rn- Est-ce ces CP décalent d'autant la fin de mon préavis ? rn- Est-ce contournable ? rn- Est-ce que les RTT pris durant la période de préavis décalent d'autant la fin de mon préavis ? rn rnA lire vos réponses rnrnMerci

Par **DSO**, le **18/07/2010 à 18:42**

Bonjour,rnrnLes congés payés suspendent le préavis, pas les RTT.rnrnC'est en principe incontournable. Mais puisqu'il y a transaction...rnrnCordialement,rnDSO

Par **Gigi24**, le **18/07/2010 à 18:51**

Bonsoir,rnrnMerci pour la réponse, juste une précision.rnrnSi les CP ont été posé avant le début de mon préavis est-ce la règle est la même ?rnrnPour mon cas mes CP sont posé depuis fin mai 2010 (3 semaines à partir du 24/07),mon début de préavis va commencer le 21/07.rnDonc dans ce cas le calcul de la date de fin contrat sera :rnrn- 21/07+ 3 mois préavis + 3 semaines CP rnOU rn- 21/07 + 3 mois de préavis.rnPetite précision concernant les RTT , ceux non pris en fin de contrat sont-ils rémunérés comme le sont les CP ?rnrnMerci

Par **DSO**, le **18/07/2010** à **20:59**

Bonsoir,
1ère question: Oui, la règle est la même.
Il est curieux que vos CP débutent le 24 juillet (soit un samedi). Si c'est le cas :
Du 21 au 23 juillet inclus, vous êtes en préavis. À compter du 24 juillet jusqu'au 23 août inclus, vous êtes en CP, puis vous reprenez le cours de votre préavis jusqu'au 20 novembre.
Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre vos RTT, ceux-ci devront vous être indemnisés.
Cordialement.
DSO